

Séance du 08 avril 2021

L'an 2021 et le 8 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DES FETES sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, MONCUIT Jeannine, RAGAZZOLI Karine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : CHAMPION Robin, DOURY Kévin, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration :

Mme LAYAT Cloé à Mme VAUTRELLE Eva,
MM : BEAUJET Julien à M. GIRAULT Gwennaël,
ROSET José à Mme RAGAZZOLI Karine

Absent(s) : M. GILLAIN Eric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 02/04/2021

Date d'affichage : 02/04/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay
le : 28/04/2021

et publication ou notification du : 29/04/2021

A été nommé(e) secrétaire :

Mme VALLOIS Anne-Sophie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Convention de partenariat Projet OAE (Orchestre à l'Ecole) - 2021_D0013

- Vote des taux de fiscalité directe locale
- 2021_D0014

- Vote Compte de Gestion 2020
- 2021_D0015

- Vote du Compte Administratif 2020 - 2021_D0016
- 2021_D0004

- Affectation des résultats 2020 sur le BP 2021
- 2021_D0017

- Vote du Budget Primitif 2020 - 2021_D0018

- Vote du Budget Primitif 2021 - Annule et remplace la délibération 2021_D0018 intitulée Vote du Budget primitif 2020 - 2021_D0019

- Subventions associations - 2021_D0020

Convention de partenariat Projet OAE (Orchestre à l'Ecole) réf : 2021_D0013

La commune de Bergères-les-Vertus a été sollicitée par l'école Yves Duteil pour mettre en place un partenariat avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale afin d'ouvrir un parcours d'enseignement instrumental au niveau de l'école.

Tous les élèves d'une même classe de primaire sont réunis autour d'un projet commun : la création d'un orchestre qui va grandir, évoluer, s'épanouir pendant trois ans. Chaque orchestre à l'école constituant ainsi pour l'établissement qui l'accueille un véritable projet à la fois musical et pédagogique.

Le choix de la commune de contribuer à ce projet se fait dans la perspective de proposer un enseignement artistique et de démocratiser et faciliter l'accès à l'enseignement artistique.

Chaque orchestre à l'école est un projet de territoire basé a minima sur un partenariat établi entre un établissement scolaire, une structure spécialisée dans l'enseignement de la musique et une collectivité territoriale.

Les professeurs de l'Education nationale sont invités à travailler de concert avec ceux des écoles de musique ou des conservatoires qui viennent enseigner au sein des établissements scolaires.

Il s'agit ainsi d'un projet fédérateur qui participe à l'animation du territoire.

Chaque orchestre est unique, tant sur le plan pédagogique, qu'artistique et organisationnel car il s'appuie sur les envies et compétences des acteurs locaux.

Séance du 8 avril 2021 (suite)

Madame le Maire énonce le budget prévisionnel du projet OAE sur 3 ans avec les subventions correspondantes (CAECPC, Conseil Départemental, DRAC, Association OAE,...). Des demandes de financement sont encore en cours au niveau de sponsors, et la participation de la commune de Bergères-les-Vertus est présentée à hauteur de 9 017 euros lorsque les aides citées précédemment auront été versées.

Le Conseil municipal échange sur cette présentation, il approuve à l'unanimité la participation de la commune de Bergères-les-Vertus sur ce projet d'Orchestre à l'Ecole et autorise Madame le maire à signer la Convention de partenariat et toute pièce afférente dans ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des taux de fiscalité directe locale - réf : 2021_D0014

Madame le Maire rappelle que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, à compter de 2021 les communes et les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

La garantie d'équilibre des ressources communales étant assurée par le transfert de la part départementale de TFPB et par la mise en oeuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Madame le Maire propose de délibérer sur les taux des 2 taxes locales d'imposition pour l'année 2021. Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal la proposition de voter un taux égal au taux de référence, donc conserver les taux des 2 taxes d'imposition, à l'identique de 2020, pour 2021, sachant que la Taxe foncière (bâti) intégrera à compter de 2021 le taux qui correspondait à la part départementale.

Cette proposition est soumise au vote.

A l'unanimité des votes, le Conseil Municipal décide de fixer les taux des 2 taxes locales d'imposition pour 2021 comme suit :

	Taux 2021
Taxe foncière (bâti)	35.32 % (19.81% + 15.51%)
Taxe foncière (non bâti)	34.89%

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vote Compte de Gestion 2020 - réf : 2021_D0015

Le Conseil Municipal accepte et vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 budget M14 présenté par Monsieur Alain GORLIER, Comptable Public, Trésorerie d'Epernay Municipale, et qui fait ressortir, en résultat de clôture de l'exercice 2020 :

un excédent de fonctionnement de
+ 92 619.99 euros

un excédent d'investissement de
+ 643 305.93 euros,

soit un résultat total de clôture 2020 de
+ 735 925.92 euros.

Il est à préciser que le compte de gestion de dissolution 2020 du budget M49 qui fait ressortir les résultats suivants :

- 62 912.19 euros en investissement
+ 56 615.79 euros en fonctionnement
Soit le total de - 6 296.40 euros

A également été approuvé par le Conseil municipal qui avait déjà constaté ces montants lors du transfert du Budget Assainissement à l'exercice 2020.

L'exactitude et la correspondance des sommes ont été constatées avec les résultats comptables de la commune.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 8 avril 2021 (suite)

Vote du Compte Administratif 2020 - réf : 2021_D0016

Madame le Maire est sortie de la salle, elle ne présente pas le compte administratif et elle ne prend pas part ni au débat, ni au vote et elle n'utilise pas non plus le pouvoir reçu de Madame Cloé LAYAT.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Jeannine MONCUIT, 3ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Eva VAUTRELLE, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Résultat + ou -
Résultats au 31/12/2020	- 305 213.90	605 891.51	300 677.61
Opérations d'ordre	- 142 103.00	60 000.00	- 82 103.00
TOTAL	- 447 316.90	665 891.51	218 574.61
Report 2019	/	424 731.32	424 731.32
Cumul au 31/12/2020	- 447 316.90	1 027 710.64	643 305.93

	INVESTISSEMENT		
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Résultat + ou -
Résultats au 31/12/2020	- 431 583.44	751 913.92	320 330.48
Opérations d'ordre	- 60 000.00	142 103.00	82 103.00
TOTAL	- 491 583.44	894 016.92	402 433.48
Report 2019	- 309 813.49	/	- 309 813.49
Cumuls au 31/12/2020	- 801 396.93	894 016.92	92 619.99
RAR au 31/12/2020	- 230 800.00	/	- 230 800.00
Résultat de la section Investissement au 31/12/2020 avec les Restes à Réaliser			- 138 180.01

Cumul 2020 (hors RAR)	- 1 185 802.34	1 921 726.43	735 925.92
Cumul 2020 (avec les RAR)	- 1 416 602.34	1 921 726.43	505 125.92

1- constate les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

2- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 8 avril 2021 (suite)

Affectation des résultats 2020 sur le BP 2021 - réf : 2021_D0017

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5).

BUDGET M14 / Exercice 2021

Après avoir approuvé, précédemment dans cette même séance, le compte administratif 2020, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de **+ 643 305.93 €**

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de **+ 92 619.99 €**
- un solde de reste à réaliser, en dépenses, au 31/12/2020 de **- 230 800.00 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de cette section).

Décide, sur proposition du Conseil Municipal et après un vote à l'**unanimité**, d'affecter au budget M14 de l'exercice 2021 le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020	643 305.93 €
Affectation obligatoire c/1068	138 180.01 €
Solde disponible affecté comme suit	505 125.92 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Budget Primitif 2020 - réf : 2021_D0018

Après présentation des articles détaillés du Budget M14, le Conseil municipal, accepte et à l'unanimité vote :

- les sections de fonctionnement et d'investissement sont votées au niveau du Chapitre pour le Budget 2021 en M14.

Les opérations sont données à titre indicatif pour le BP 2021 M14.

Le budget 2021 M14 est adopté, à l'unanimité des votes, pour :

- la section fonctionnement (**999 580 €**) en dépenses et en recettes,
- la section d'investissement (**914 080 €**) en dépenses et en recettes.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 8 avril 2021 (suite)

Vote du Budget Primitif 2021 - Annule et remplace la délibération 2021_D0018 intitulée Vote du Budget primitif 2020 - réf : 2021_D0019

Après présentation des articles détaillés du Budget M14, le Conseil municipal, accepte et à l'unanimité vote :

- les sections de fonctionnement et d'investissement sont votées au niveau du Chapitre pour le Budget 2021 en M14.

Les opérations sont données à titre indicatif pour le BP 2021 M14.

Le budget 2021 M14 est adopté, à l'unanimité des votes, pour :

- la section fonctionnement (**999 580 €**) en dépenses et en recettes,

- la section d'investissement (**914 080 €**) en dépenses et en recettes.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Subventions associations - réf : 2021_D0020

Madame le Maire propose le versement des subventions aux organismes suivants :

Nous précisons que Madame Eva VAUTRELLE s'abstient de voter étant Présidente du club de Badminton de Bergères-les-Vertus.

ARTICLE	OBJET	NOM DE L'ORGANISME	MONTANTS
6574	SUBVENTION COMMUNALE	AM DES SP DE BERGERES-LES-VERTUS	350.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION BADMINTON BADBERGERES	200.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	LES AMIS DE NOS EGLISES	60.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	700.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION SPORTIVE DU TENNIS	500.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	COMITE DES FETES	2 400.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	LA PREVENTION ROUTIERE	115.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	LES AMIS DU MONT-AIME	400.00 €

Séance du 8 avril 2021 (suite)

6574	SUBVENTION COMMUNALE	AM DES SP SECTEUR VERTUS	369.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	SECTION LOCALE DE BERGERES-LES- VERTUS POUR LA VITICULTURE DURABLE	400.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION FCCB DE VERTUS	200.00 €
			5 694.00 €

Le Conseil municipal donne son accord à la majorité et autorise Madame le Maire au versement de ces subventions.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de Subvention Département 2021 – Sécurisation RD933 - réf : 2021_D0021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de Sécurisation de la RD933 afin d'améliorer la sécurité des riverains et des usagers au niveau de plusieurs zones de la traverse départementale n°933 (RD933).

Le coût de la 1ère phase est estimé à 94 089 euros HT, soit 112 907 euros TTC.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière dans le cadre de l'aide départementale 2021 pour la réalisation de cette opération.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2021
- sollicite une aide financière départementale 2021 pour la réalisation de cette opération
- adopte le plan de financement suivant :

Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif.

Fonds propres : 75 272 euros
Subvention Département : 18 817 euros
soit 20 % du montant estimé HT des travaux

Montant des travaux : 94 089 HT, soit 112 907 TTC.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Un balayage mécanique du village va être effectué, c'est le devis de la société Néotec Propreté qui a été retenu, d'un montant de 803 euros TTC

- Un marché communal va débuter ce jour au niveau du parking Lefranc

- Un courrier reçu de GRDF annonce à la Commune qu'une correction du coefficient thermique va être appliqué sur le compteur de l'Eglise suite à la détection de données techniques erronées et portant sur la non-adéquation du coefficient thermique avec notre pression d'utilisation.

Ce rattrapage devant être opéré sur quatre années (depuis 2017), un courrier faisant part de notre désaccord leur parviendra prochainement.

Séance levée à : 20:30

En mairie, le 29/04/2021
Le Maire
Eva VAUTRELLE